



## Vol a l'étalage + dépôt de plainte

Par **Marie1234**, le **20/04/2016** à **17:11**

Je suis majeur et très honteuse de mon acte.

J'ai fais l'échange dans un magasin de chaussures d'une de mes paires que j'avais au pied, avec une paire neuve identique (19.90E)... Mes problèmes d'argent m'ont poussé a faire cette acte d'une débilité extrême sans vraiment réfléchir sur le moment aux conséquences. Bien sur en passant le portique, l'alarme s'est déclenchée. J'ai directement avoué, est rendu les chaussures, et est proposé a la gérante de la rembourser. Elle n'a rien voulu savoir et a appelé directement la gendarmerie en mentionnant qu'elle souhaitait déposer plainte, je n'ai pas rétorqué et est attendu sans un mot leur arrivée.

Une fois a la gendarmerie, j'ai résumé les faits en disant toute la vérité, on m'a prise en photo, on a pris mes empreintes ainsi que mon ADN. De son coté la gérante, dans un autre bureau, a déposé sa plainte.

Le gendarme m'a fais signé les papiers et m'a dis qu'il allait appelé le magistrat, puis qu'il me recontacterait, pour une nouvelle convocation.

Je suis vraiment paniquée, je ne mange plus, ne dors plus, et je m'en rend même malade.

Je ne souhaite pas une leçon de morale, croyez moi je m'en ronge assez les doigts...  
J'aimerais simplement savoir ce que je risque.

Je tiens a préciser que c'était la première fois que je commettais un vol et que mon casier est vierge.

Merci de vos réponses

Par **Voletautres**, le **27/04/2016** à **23:23**

Identique pour 30 euros le magasin a déposé plainte et j'ai déjà deux rappels à la loi mais pour d'autres choses stupides bagarres .. Je suis convoqué pour m'expliquer sur les faits mais qu'est-ce que je risque au juste je n'ai pas été mis en GAV donc... Ils m'ont parlé d'empreinte mais pour le moment rien mon avocat m'a dit que ça n'irait pas loin et L'opj aussi je ne peux me permettre d'avoir un casier ... Qu'en pensez-vous merci  
Cordialement merci pour vos éventuelles réponses.

Par **A2erty**, le **27/04/2016** à **23:53**

Bonsoir Marie,

Vous risquez d'être convoquée pour un simple rappel à la loi et le remboursement du prix des chaussures.

Bonsoir Voletautres,

Expliquez-vous calmement, dites-leur bien que vous ne recommencerez plus et soyez sincère. Vous ne risquez pas grand-chose non plus. Mais évitez de vous refaire remarquer. Le Procureur a des affaires plus graves à traiter.

Par **Voletautres**, le **29/04/2016** à **12:24**

Merci pour ta réponse A2erty, en tout cas je l'espère !

J'ai été bien content d'autant plus que je vole jamais et que j'en ai carrément honte alors que bon je suis pas le genre de personne qui n'assume pas ses actes et c'est assez rare que je ne cautionne pas un acte ou une décision de ma part qui est en principe mûrement réfléchi mais là je sais pas j'ai pris une amende dans le train et voilà j'ai eu envie de me rembourser entre guillemets et que j'ai été tenté après je ne me vois pas recommencer ça c'est sûr surtout que j'ai un casier pour le métier que je fais c'est comment dire un motif pour avoir sa carte de déchirer donc c'est ici qu'est l'enjeu en tout cas et c'est surtout pour les antécédents à 19 ans 2 rappels à la loi plus là ça le fait moyen on va dire je ne pense pas la ramener et être honnête dire que mon geste est stupide et que je m'excuse encore pour le préjudice porté au magasin sur le plan financier et moral voilà je vous donne les suites la semaine prochaine après audition et ensuite commencera comme pour toutes affaires que j'ai pu rencontrer une attente longue de 6 mois environ pour connaître ma peine mais je donnerai des retours en tout cas !  
À bientôt Yann.

Par **Visiteur**, le **01/05/2016** à **19:15**

Ne vous rendez pas malade, cela ne sera pas bien grave de conséquence si vous n'avez pas

déjà été condamnée.

Reconnaissez votre bêtise, faite amende honorable et SURTOUT.... NE RECOMMENCEZ JAMAIS !